

La deuxième ville du canton met à l'enquête vendredi des modifications de son Plan d'aménagement local

Bulle met la main sur son territoire

« GUILLAUME CHILLIER

Aménagement » C'est un coup de barre radical en matière d'aménagement. En mettant à l'enquête vendredi les modifications de leur Plan d'aménagement local (PAL) – dont certaines découlent du Plan d'agglomération –, les autorités bulloises comptent mettre la main sur quasiment tout ce qui reste à développer ou qui sera reconstruit sur son territoire.

Ainsi, le Conseil communal use des outils juridiques à sa disposition. Il a fait des choix qui doivent accompagner l'énorme croissance de la région et sa densification et maîtriser la pression foncière. Le tout en adéquation avec les lois supérieures (comme la loi sur l'aménagement du territoire).



« Nous ne nous ferons pas que des copains »

Jacques Morand

Mais ne serait-ce pas trop tard, alors que Bulle a connu un développement peu maîtrisé ces 20 dernières années? «Ce qui est fait est fait. Nous avons de nouveaux outils qui nous permettent d'interdire ce qui pouvait se faire auparavant», répond le syndic Jacques Morand. Son message: on ne peut plus faire ce qu'on veut à Bulle en matière de construction.

La commune compte aussi travailler en amont avec ceux qui souhaitent développer leurs terrains. Elle a ainsi mis en place une procédure préliminaire obligatoire afin d'accompagner la qualité des projets avant leur mise à l'enquête.

Trois zones du tissu urbain sont spécifiquement touchées. S'ajoutent également des mesures concernant les immeubles

ainsi que les zones villas à faible densité. Point commun à la plupart des modifications: une volonté de «verdir» la ville et de faciliter les accès à la Trême.

Centre-ville nord Deux nouveaux Plan d'aménagement de détail (PAD) seront imposés afin de développer des espaces verts. La parcelle située en face du bâtiment PostFinance, constructible, devra obligatoirement offrir un parc public. Même idée du côté centre de la route du Verdel, où un parc devra être aménagé sur le chemin Général-Castella du moment où le propriétaire modifiera le secteur. Des parcs urbains sont également prévus à la Toula et dans le triangle entre la rue de la Léchère et la rue de la Sionge.

Secteur ouest Du côté de la rue de Vevey, où le tissu urbain est «vétuste», un nouveau PAD touchant les parcelles juste avant Espace Gruyère imposera des bâtiments qui permettent d'assurer une «forte mixité fonctionnelle au quartier».

De nouveaux MEP (mandats d'étude parallèle, qui permettent de trouver des solutions dans un secteur à enjeux) sont prévus dans les secteurs «stratégiques» situés entre Espace Gruyère et l'Arsenal, afin notamment «d'assurer une cohérence générale».

Derrière le centre d'exposition, un changement de zone permettra de créer une place polyvalente. Elle pourrait par exemple accueillir le cirque Knie. Enfin, le parking des anciens abattoirs sera placé en zone d'intérêt général afin d'y imposer un parc urbain.

Secteur sud Développé au début du XX^e siècle, ce tissu urbain comprenant les quartiers de Champ-Barby, des Jardins anglais ou des Albergeux seront soumis à des PAD-cadres. Ce nouvel outil, une sorte de Plan d'aménagement de détail géant, est permis par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Deux zones y seront soumises: «Pierre-Sciobéret» et «Champ-Barby», situées grossièrement dans le triangle délimité par la route de Vevey, la Trême et la rue Auguste-Majeux. Leurs objectifs sont de «protéger et valoriser les quartiers historiques, conserver



Bulle connaît un développement démographique galopant depuis plusieurs années. Alain Wicht-Archives

DES PANNEAUX EXPLICATIFS ET UNE SÉANCE D'INFO

Les autorités en sont conscientes: les choix qu'elles ont effectués avec les modifications du Plan d'aménagement local (PAL) ne vont pas plaire à tout le monde. Des parcelles en mains privées vont voir leurs possibilités de construction limitées. «Nous allons devoir aller dire à certaines personnes que nous voulons imposer un parc urbain sur leur terrain. Nous ne nous ferons pas que des copains», reconnaît le syndic de Bulle, Jacques Morand. «Ce sont des positions courageuses. Ça fera mal à certains, mais ça fera beaucoup de bien à d'autres.»

L'enquête publique durera 30 jours à compter de vendredi. Tous les éléments qui ne seront pas touchés par une ou des oppositions entreront en force immédiatement. A noter que les extensions de la zone à bâtir (aux Mosseires et à la Motta) ou les Plans directeurs des mobilités douces ou des véhicules motorisés individuels (voitures) sont uniquement soumis à consultation. Des panneaux explicatifs seront installés dans le hall de l'Hôtel de Ville. Une séance d'information est aussi prévue le mardi 29 mai à 19 h 30. GCH

leur homogénéité ainsi qu'accompagner et maîtriser la densification». Les détails de ces PAD-cadres seront précisés ultérieurement.

Zones à bâtir La plaine de la Tioleire sera déclassée afin de conserver une vocation paysagère et agricole (*La Liberté* du 12 décembre 2017). Ce déclassement permettra de mettre en zone d'intérêt général la parcelle des Mosseires, au-dessus de l'école professionnelle. Y est envisagée la construction d'un établissement scolaire.

D'autres mises en zone ultérieures sont aussi envisagées. Il s'agit de Planchy-Sud pour de l'industrie (une zone déjà identifiée pour le développement économique), des Granges pour le futur centre sportif régional, d'une zone proche du giratoire de Riaz pour un Park+Bus, d'une petite partie de la Tioleire pour une ferme pédagogique et de Pré-de-Chêne pour un parc agricole de proximité.

Zone villas Sur l'ensemble du territoire, les zones à faible densité seront soumises à de nouvelles règles. Si les lois fédérales et cantonales imposent une densification, le Conseil communal souhaite maîtriser les futurs développements en y intégrant des espaces verts.

Ainsi, sera exigée une distance de 8 mètres au minimum entre les bâtiments principaux d'habitation. De plus, 40% de la surface des parcelles devront être composés de verdure.

Immeubles Hors zones centre ou ancienne ville, tous nouveaux bâtiments d'habitations collectives devront disposer de jardins potagers. La règle: 5 m² de jardin par logement. Quant aux toits plats, ils devront être soit végétalisés, soit utilisables par les usagers du bâtiment. L'installation de panneaux solaires sera privilégiée.

Arbres et parc La ville de Bulle introduira un recensement des arbres dits «majestueux». Ainsi, près de 350 arbres seront désormais protégés, dont 180 situés sur des terrains privés. Enfin, une petite dizaine de nouveaux parcs sont envisagés, par exemple dans le futur quartier du Terraillet. Leur emplacement précis reste à définir. »

GRANGENEUVE DIABÈTE ET TECHNOLOGIES

L'association diabètefribourg organise une conférence intitulée *Le diabète et les nouvelles technologies* à l'occasion de la Journée fribourgeoise du diabète. Elle aura lieu le 24 mai à 18 h 30 à l'Institut agricole de Grangeneuve et sera animée par le D^r Giacomo Gastaldi, endocrinologue et diabétologue. Son objectif est d'aider les diabétiques à faire le tri parmi les nouveautés technologiques qui permettraient de mieux gérer leur diabète. PDA

Un tuk-tuk électrique au service des seniors

Intégration » Un service d'accompagnement et de transport intergénérationnel est lancé à Villars-sur-Glâne et à Fribourg.

L'association REPER, en partenariat avec les communes de Villars-sur-Glâne et de Fribourg, a lancé hier un projet intitulé «Un tour en tuk-tuk». Celui-ci aura lieu sur deux périodes: la première du 14 mai au 13 juillet dans la commune de Villars-sur-Glâne et la deuxième du 3 septembre au 26 octobre dans celle de Fribourg.

Si toute la population pourra bénéficier d'un service de transport à l'intérieur de la commune, la priorité sera donnée aux seniors de 60 ans et plus.

Adrien Oesch, responsable du projet, explique: «Le but est avant tout de créer un lien entre les aînés et les jeunes. Il s'inscrit dans le cadre de la permanence sociale de rue de REPER.»

En effet, les conducteurs du tuk-tuk – un tricycle motorisé d'origine thaïlandaise – sont des jeunes participant au programme «Mini-jobs» proposé par REPER. Ils seront au nombre de quatre durant les quelques mois de test. Appelés «ambassadeurs Tuk-Tuk», ils sont à la recherche d'un emploi ou étudiants et profiteront ainsi d'une insertion dans le monde du travail, d'une formation et d'un suivi par l'équipe de REPER.



Les chauffeurs sont des jeunes en quête d'un emploi ou des étudiants. Aldo Ellena

Le tuk-tuk qui circulera dans le cadre du projet est loué à l'entreprise zurichoise e-TukTuk où il sert de véhicule touristique. Le tricycle est électrique et sa vitesse ne dépasse pas 40 km/h.

Antoinette de Weck, conseillère communale de Fribourg, estime que le service pourrait éventuellement être étendu sur une période plus longue si les objectifs sont remplis au terme des deux phases de test.

L'offre est gratuite et limitée au territoire communal. Les personnes intéressées peuvent appeler le 076 823 19 57 afin de bénéficier d'un trajet ou de réserver le tuk-tuk. Le service est disponible du lundi au vendredi entre 9 et 17 h. »

PAULINE DARBELLAY